



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 décembre 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme BORSATO

Convocation envoyée le 12 décembre 2013

Publié le 20 décembre 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 73

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 9

SCRUTIN : POUR : 82

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Christophe BERTHIER	Mme Louise BORSATO
M. Pierre PRIBETICH	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	Mme Elizabeth REVEL	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Lê Chinh AVENA	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	Mme Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	M. Gilles TRAHARD
M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT	M. Patrick ORSOLA
M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER	Mme Françoise VANNIER-PETIT.

Membres absents :

M. Jean-François GONDELLIER	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Alain MILLOT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Philippe CARBONNEL
M. Roland PONSAA	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
Mme Michèle CHALLAUX	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Louis LAURENT	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Jean DUBUET pouvoir à Mme Françoise VANNIER-PETIT.

OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Dispositif Carteculture - Avenant à la convention cadre et à la convention adoptant le dispositif général de la Carteculture du 26 septembre 2013

La Convention cadre relative à la Carteculture étudiants du Conseil de Communauté du 26 septembre 2013 et celle adoptant le dispositif général de la Carteculture étudiants pour l'année 2013 / 2014 du Conseil de Communauté du 26 septembre 2013 font l'objet d'un avenant (voir annexe jointe).

Celui-ci est proposé, pour autoriser les structures culturelles suivantes : l'Eldorado, la Vapeur, le TDB, l'ABC et la librairie Grangier à devenir des points de vente de la Carteculture.

La vente de la carte est actuellement assurée dans les lieux suivants : le Grand Dijon, la Ville de Dijon, l'Université de Bourgogne et la Fnac.

Le Directeur de la Fnac Dijon, par courrier du 2 août 2013, n'a pas souhaité reconduire leur partenariat quant à la vente de la Carteculture pour l'année scolaire 2013-2014. Cependant un accord a été trouvé et la Fnac s'est engagée à recevoir les demandes de Carteculture et règlement par chèque uniquement.

Pour pallier au désengagement de la Fnac, 4 partenaires culturels majeurs dans le dispositif Carteculture souhaitent pouvoir éditer la Carteculture les soirs même d'un événement attractif, et toucher ainsi un plus grand nombre d'étudiants ne possédant pas encore la carte. Cela contribuerait à favoriser davantage les bons chiffres de démarrage de l'année 2013- 14, comparée aux années précédentes :

- C'est le deuxième meilleur démarrage (789 cartes) depuis la création des Cartes Culture, le premier remontant à septembre 2005 (1014 cartes).
- C'est 80 % d'augmentation par rapport à septembre 2012.
- L'augmentation cumulée sur septembre et octobre est de 42 %.

Ainsi donc, il convient de passer un avenant n°1, afin d'actualiser le dispositif Carteculture et autoriser la vente de la Carteculture par les partenaires culturels : La Vapeur, l'Eldorado, le TDB, l'ABC et la librairie Grangier.

Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet d'avenant n°1 à conclure avec les partenaires culturels nommés ci-dessus, et autoriser Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son dispositif général ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant définitif, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

<p align="center">Avenant à la convention relative au dispositif Carteculture étudiants 2013-2014 Convention de partenariat pour la Carteculture étudiants 2013/2014</p>
--

Vu la délibération adoptant la convention cadre relative à la Carteculture étudiants du Conseil de Communauté du 26 septembre 2013,

Vu la délibération adoptant le dispositif général de la Carteculture étudiants pour l'année 2013/14 du Conseil de Communauté du 26 septembre 2013,

Entre :

La Communauté de l'agglomération dijonnaise représentée par son Président, Monsieur François REBSAMEN dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté en date du

Et :

La structure signataire, sise _____, représentée par son/sa Directeur/trice, Monsieur/Madame _____, agissant au nom et pour le compte dudit organisme.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

Article 1 : Vente de la Carteculture étudiants

La Communauté de l'agglomération dijonnaise mettra à disposition de la structure des Cartes culture étudiants vierges. Elle en assurera l'approvisionnement de manière régulière.

La structure s'engage à assurer, pour le compte de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, la vente de la Carteculture étudiants pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 31 août 2014 selon les modalités suivantes :

- la personne préposée à la vente des dites cartes pour la structure se nomme _____, responsable de l'accueil. La structure est tenue d'informer la Communauté de l'agglomération dijonnaise de tout changement de personne responsable de la vente.
- la structure s'assurera, au vu des éléments fournis par la Communauté de l'agglomération dijonnaise, que les personnes souhaitant acquérir la Carteculture étudiants fournissent les justificatifs et pièces suivantes :
 - une présentation de la carte nationale d'identité par l'étudiant,
 - une photo d'identité,
 - un justificatif du statut d'étudiant pour l'année 2013/14 dans un établissement supérieur de l'agglomération dijonnaise,
 - la somme de 5 euros.
- la structure s'engage à assurer les opérations suivantes concernant la vente de la Carteculture

étudiants, au vu des éléments fournis par la Communauté de l'agglomération dijonnaise :

- coller la photographie de l'étudiant sur la Carteculture étudiants et remplir les mentions obligatoires correspondantes,
 - faire remplir une fiche de renseignements à l'étudiant.
- La structure récoltera le montant de 5 euros pour chaque Carteculture étudiants vendue, par chèque établi à l'ordre du Trésor Public, ou en espèces, et conservera ces fonds dans une caisse spécifique.
- La Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à communiquer sur tous ses supports de communication que le paiement de la Carteculture étudiants ne pourra s'effectuer que par chèque ou espèces.
- La structure remettra à la Communauté de l'agglomération dijonnaise, sur un rythme hebdomadaire, le contenu de la caisse ainsi que l'ensemble des pièces justificatives (fiche de renseignements), auprès de Lyanna SIN, régisseur principal, au bureau 138 du Grand Dijon, sise 40 avenue du drapeau.

Article 2 : Communication

La structure s'engage à mettre ses moyens de communication à la disposition de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, sur la base de modalités définies conjointement au cours de l'année, afin de promouvoir le dispositif Carteculture étudiants.

La structure pourra notamment permettre à la Communauté de l'agglomération dijonnaise :

- d'utiliser le forum pour des actions diverses en relation avec les partenaires culturels du dispositif,
- d'effectuer des dépôts de documentation dans ses différents présentoirs,
- d'utiliser des espaces qu'elle aura choisis pour apposer des affiches liées au dispositif Carteculture étudiants.

Article 3 : Durée

La présente convention est valable pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 31 août 2014.

Article 4 : Litige

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur litige à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, le Tribunal Administratif de Dijon sera le seul compétent.

Le/la Directeur/trice de la structure

Le Président de la Communauté
de l'agglomération dijonnaise

Monsieur /Madame

Monsieur François REBSAMEN

Fait à Dijon, le